

Communiqué de Presse

Le Moniteur des délais de traitement des autorisations d'urbanisme dans les communes

Dans le cadre du suivi du respect des délais impartis par le Règlement Général de Construction (RGC), qui est de 25 jours pour les "Grands Projets" et 10 jours pour les "Petits Projets", le Ministère de l'Intérieur, à travers sa Direction Générale des Collectivités Territoriales, a mis en place un système d'évaluation trimestrielle des **délais moyens de traitement des autorisations d'urbanisme** (pour plus de détails, consulter Rokhas Index dans la rubrique "Indicateurs" de "rokhas.ma" & Facebook "Facebook/rokhas.ma"). Ci-dessous le classement:

⇒ **Les 10 communes/arrondissements les plus performants** en matière de délais "Grands Projets" & "Petits Projets".



⇒ **Les 10 communes/arrondissements les moins performants** en matière de délais "Grands Projets" & "Petits Projets".

